



**Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti**

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

Blocage aux TPG sur la renégociation du statut



La base des TPG refuse de renégocier le statut tant que la direction l'interprète sans respecter la pratique qui avait cours jusqu'en 2017 et pose un cadre budgétaire préalable.

Après consultation de la base du Front syndical, soit les trois syndicats actifs aux Transports publics genevois (TPG) dont le SEV (notre édition n°17), il ressort qu'une majorité n'est pas prête, en l'état, à répondre à l'invitation de la direction de renégocier le statut du personnel. La cause du blocage est double. D'une part, la base refuse que soit posé comme préalable à la discussion que le cadre budgétaire restera « financièrement neutre ».

D'autre part, il y a la nouvelle pratique administrative des TPG liée à une nouvelle interprétation du statut actuel par la direction, notamment l'article 37 sur les jours de maladie. Pour les syndicats, cette nouvelle interprétation est contraire au texte. Quand on se rappelle la dégradation des conditions de travail ces dernières

années aux TPG et le fort taux d'absentéisme qui en a découlé, la question notamment des conditions entourant la reprise partielle du travail pour les personnes de retour de maladie est évidemment brûlante.

Avec le résultat clair de la consultation qui s'est terminée le 3 décembre, les collègues ont donné mandat aux instances syndicales pour refuser l'invitation tant que l'entreprise interprétera le statut sans respecter la pratique qui avait cours jusqu'à fin 2017 et posera un cadre budgétaire a priori. « Si la direction revenait sur ces deux points, alors l'ouverture de négociation redeviendrait possible », résume Valérie Solano, secrétaire du SEV aux TPG.

Un courrier rappelant ces éléments a été envoyé le 13 décembre à la direction pour qu'elle prenne connaissance de l'issue de cette consultation et prenne position. Si elle répond favorablement aux deux points de blocage, les syndicats pourraient alors lancer une consultation pour connaître les éléments sur lesquels les collègues veulent des avancées sociales. La négociation pourrait alors commencer sur la base de ce cahier de revendication.

Parallèlement, le SEV entreprend des démarches juridiques pour faire respecter le statut.

Yves Sancey